



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation au numérique en santé

VENTILATION DES FINANCEMENTS ENTRE ÉTABLISSEMENTS GÉOGRAPHIQUES

**WEBINAIRE À DESTINATION DES STRUCTURES MULTI-ÉTABLISSEMENTS
DU SECTEUR PRIVÉ**

HOSPICONNECT / HOP'EN 2

Objectifs du webinar

Ce que nous allons couvrir ensemble

Pourquoi ?

Comprendre pourquoi une ventilation des crédits est nécessaire pour le secteur privé.

Comment ?

Savoir comment réaliser la ventilation via le futur guichet Convergence.

Quand ?

Situer les étapes clés dans le calendrier de mise en œuvre 2026.

Le programme et la maille de candidature

Contexte

Une candidature à la maille EJ. La candidature et l'évaluation des cibles s'apprécient à la maille de l'entité juridique, pour les secteurs public et privé (instruction DNS/2025/180 du 29 décembre 2025).

Des crédits ONDAM ES. Le financement mobilise des crédits ONDAM ES, notifiés par les ARS aux établissements producteurs de soins éligibles, sur atteinte des objectifs du programme.

Un point de blocage. Les crédits ONDAM ES ne peuvent pas être délégués à la maille EJ dans le secteur privé, l'EJ n'étant pas productrice de soins, d'où le besoin de tracer l'attribution des crédits, en particulier pour les EJ implantées sur plusieurs régions.

Les spécificités du secteur privé

Contexte

Situation initiale

- Financement des ES sur le FINESS PMSI déclaré dans la candidature.
- Encadrement par un conventionnement ARS - FINESS PMSI déclaré.
- Instruction par l'ARS du FINESS PMSI, avec coordination des ARS concernées.

Problématique

- Un ES ne peut pas toujours percevoir les financements de toute une filière.
Ex. : une structure support ne peut porter seule les crédits de tous les ES.
- Perte de traçabilité lorsque l'EJ est répartie sur plusieurs régions.

La réponse apportée

Des modalités adaptées, sans modifier les fondamentaux

Une note d'information complète l'instruction DNS/2025/180 et précise le conventionnement, l'instruction et le financement pour les structures privées.

Conventionnement, instruction et financement

Ce que précise la Note d'information n° DNS/TS/2026/85 du 12 juin 2026

Conventionnement

Une convention avec l'ARS compétente à la maille FINESS PMSI.

Instruction

Une ARS chef de file (territoire principal d'implantation, apprécié selon la part principale des effectifs SAE) conduit une instruction unifiée et une validation consolidée à la maille EJ.

Financement

L'EJ propose la répartition (en %) des crédits dans Convergence. À défaut, une clé nationale de répartition égale s'applique.

Secteur privé : ce qui évolue

Note d'information

Ce qui ne change pas

- Les critères d'éligibilité au dispositif.
- Les objectifs à atteindre et les règles nationales de calcul du montant plafond.
- L'appréciation des objectifs à la maille de l'entité juridique.
- Une instruction coordonnée par une ARS chef de file.

Ce qui évolue

- Le conventionnement par FINESS PMSI.
- Une ventilation du financement entre établissements géographiques.
- Une coordination ARS renforcée pour les versements.



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation au numérique en santé

Déclarer la ventilation

Un guichet dédié dans Convergence

Comment fonctionne le guichet

Un guichet dédié à l'entité juridique - sans instruction par les ARS

1 · Un nouveau guichet

Accessible au porteur de projet au niveau de l'EJ, comme le guichet HospiConnect – Jalon juin 2026.

2 · Un fichier Excel

Mis à disposition* pour déclarer la ventilation souhaitée des crédits 2026 entre les établissements géographiques.

**Le fichier sera disponible sur la page du programme.*

3 · Dépôt

Complétude du fichier par l'EJ, puis dépôt sur Convergence et soumission.

Comment procéder

Convergence

1. **Se connecter** à l'espace connecté de la plateforme Convergence, en tant qu'entité juridique.
2. **Créer un dossier** depuis la page d'accueil présentant les différents guichets, puis sélectionner « Candidater à un domaine ou à un dispositif ».
3. **Choisir le dispositif** « Répartition des financements – HospiConnect – Jalon juin 2026 ».
4. **Déposer** le fichier Excel dûment complété.
5. **Transmettre** le dossier.

The image shows two overlapping screenshots of the HospiConnect web application. The top screenshot is a modal titled 'Candidater à un domaine ou à un dispositif'. It contains a dropdown menu with 'Autodévaluation Maturité IE' selected, and buttons for 'Annuler' and 'Valider'. The bottom screenshot is the main page for 'Répartition des financements - HospiConnect - Jalon juin 2026'. It displays a progress bar at 0%, a section for 'Informations de votre établissement' (Type: Entité Juridique Privée, Région: Normandie, etc.), and a file upload area for 'Fichier de répartition des financements par EG'. The file upload area includes a 'Remarque' button and a note about file size and format.

Grands principes de complétion du fichier

Convergence

Renseigner la ventilation

Saisir le FINESS EJ : la liste des EG rattachés s'affiche automatiquement. Indiquer, pour chaque EG, un pourcentage entier ; la somme doit être égale à 100 %.

Gérer les écarts

Ligne absente : ajouter l'EG dans « Ajouts manuels d'entités géographiques ». Ligne en trop : laisser le pourcentage à 0 et informer le référent ARS ainsi que le national (dns-hopital@sante.gouv.fr).

Traitement par défaut

En l'absence de dépôt, ou si le total déclaré diffère de 100 % sans justification : répartition égalitaire des crédits entre les structures de l'EJ.

Illustration du fichier de saisie

Fichier Excel

- **« Montant estimé ».** Indicatif : calculé sur le plafond annuel EJ ; ne présage pas du montant attribué à l'EG.
- **« % à attribuer ».** À compléter par l'EJ, en valeurs entières dont la somme fait 100 %.
- **Ajouts manuels.** Zone dédiée pour ajouter un EG manquant.

Notice de saisie – Ventilation du financement HospiConnect par entité géographique

Merci de lire attentivement les indications ci-dessous avant de compléter l'onglet « Financement ».

« Montant estimé » : une valeur indicative

Le montant estimé est affiché à titre purement indicatif. Il est calculé sur la base du montant plafond annuel éligible de l'entité juridique. Il ne présage donc pas du montant qui sera effectivement attribué à chaque établissement géographique : celui-ci sera calculé sur la base du montant effectivement attribué par l'ARS à l'entité juridique, en tenant compte de l'atteinte des objectifs annuels et du montant des dépenses engagées déclarées pour l'année.

Modalités de complétude du fichier

1. Saisissez le FINESS EJ de l'entité juridique que vous représentez (onglet « Financement », cellule prévue à cet effet). La liste des entités géographiques rattachées s'affiche automatiquement.
2. Renseignez, pour chaque établissement géographique, le pourcentage du montant qui lui sera attribué. Le financement de l'entité juridique à ventiler sera défini par l'ARS sur la base de l'instruction de votre dossier HospiConnect – Jalon juin 2026, qui tiendra compte de la validation des livrables, du montant plafond annuel éligible ainsi que du montant des dépenses engagées déclaré. Les pourcentages doivent être des valeurs entières (sans décimale) et leur somme doit être égale à 100 %.
3. Si la liste des entités géographiques associées au FINESS EJ ne correspond pas à votre situation :
 - si une entité géographique est manquante, ajoutez-la dans la section « Ajouts manuels d'entités géographiques », puis saisissez le pourcentage à lui attribuer ;
 - si une entité géographique est en trop (structure fermée, cédée ou ne relevant pas de votre périmètre), laissez son pourcentage vide : aucune part du financement ne lui sera attribuée.

⚠ Point d'attention : en cas de soumission d'un fichier présentant un total différent de 100 % sans justification, la règle de répartition égalitaire des crédits entre les structures de l'entité juridique sera appliquée.

< > À lire avant saisie Financement +

Illustration du fichier de saisie

Fichier Excel

Répartition du financement par entité géographique						
Veillez saisir l'identifiant FINESS EJ de l'entité juridique					870015336	
<i>Raison sociale de l'entité juridique sélectionnée : UNION GESTION ETS ASSURANCE MALADIE</i> <i>Montant plafond associé : 18 464,00 €</i>					FINESS EJ Sélectionnez un identifiant FINESS EJ depuis la liste déroulante. Saisissez les premiers chiffres pour filtrer la liste.	
Veillez saisir ci-dessous la ventilation de votre financement						
Entités géographiques associées au FINESS EJ					Total	Veillez saisir toute entité géographique suppl
Raison sociale	FINESS EG	Région	Pourcentage	Montant estimé	Contrôle	Raison sociale
CENTRE LA CHENAIE	870000171	Nouvelle-Aquitaine				
SMR NUTRITION - OBESITE - UGECAM	630011823	Nouvelle-Aquitaine				
SSR LA COLLINE ENSOLEILLÉE	860780436	Nouvelle-Aquitaine				
SSR MAURICE DELORT - UGECAM	150780708	Nouvelle-Aquitaine				
SSR MECS TZA-NOU - UGECAM	630780559	Nouvelle-Aquitaine				
SSR PEDIATRIQUE LES TERRASSES NIORT	790000269	Nouvelle-Aquitaine				
Veillez saisir toute entité géographique supplémentaire et la part de financement associée						
Ajouts manuels d'entités géographiques						
Raison sociale	FINESS EG	Région	Pourcentage	Montant estimé	Commentaire	
Etablissement test à rajouter						

Calendrier de mise en œuvre

Repères

- **26 juin 2026** : Clôture du guichet HospiConnect - Jalon juin 2026 sur Convergence.
- **29 juin au 2 octobre 2026** : Instruction des dossiers par les ARS, coordonnée par l'ARS chef de file.
- **15 septembre 2026** : Date de fin des échanges entre ARS et établissements sur l'instruction des cibles HospiConnect/HOP'EN2 - Jalon juin 2026
- **31 août – 25 septembre 2026** : Ouverture du guichet de ventilation des crédits pour les EJ multi-EG du privé.

Des questions ?

Vos points de contact

- **Votre référent HOP'EN2 en région.** (retrouver la liste des référents sur [la page du programme](#))
- **Le niveau national.** dns-hopital@sante.gouv.fr - pour signaler notamment des erreurs dans la base des établissements.